Règlements 2025 - Tournoi Provincial M7-M9 Entreprise MG de Magog

• Lieu du tournoi

Tous les matchs seront disputés à l'aréna de Magog au 100, rue Saint-Alphonse Nord (le lieu et les heures peuvent être modifiées à la dernière minute selon les matchs de séries de notre équipe Midget AAA)

Sanction et classification

Ce tournoi est sanctionné par Hockey Québec et donc, le système de classification de ce dernier est en vigueur.

Documents exigés

- o Les documents suivants doivent être envoyés par courriel au tpnmagog@gmail.com:
 - Formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe (T-112) approuvé par un registraire d'association ou de région.

Déroulement des matchs

- Le tournoi se déroule selon les règles M9 demi-glace de Hockey Québec à l'exception que les buts sont comptabilisés.
- Une pénalité entraîne un lancer de punition avec poursuite. (nous gardons ce règlement pour cette année)
- L'écart de but maximum comptabilisé pour le classement sera de 7 buts.
- Les équipes participantes joueront quatre (4) parties dans un tournoi à la ronde sur demi-glace.
- O Des tirs de barrage s<mark>eront faits p</mark>our le plaisir après chac<mark>un des matchs</mark> exceptés pour les demi-finales et finales.
- Tel que stipulé dans le Règlement 6.6 Hockey Québec, le port de l'équipement de gardien pour les matchs M7 sera interdit.
- AUCUN adulte n'est permis sur la glace.

Le temps règlementaire pour les parties régulières sera :

- Période de réchauffement de 2 minutes;
- Deux périodes de 21 minutes en temps continue avec changement aux 90 secondes;
- o Il y aura une minute de repos entre les deux périodes;
- Aucun temps d'arrêt ne sera autorisé.
- ✓ Lors des demi-finales et finales, si l'égalité persiste après les 2 périodes, il y aura fusillade (règlements administratifs Hockey Québec ((9.7.2) Fusillade)). Pour débuter, 3 joueurs de chaque côté. L'équipe qui marque le plus de buts l'emporte. Si c'est toujours l'égalité, ce sera 1 joueur à la fois. Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir tiré avant qu'un joueur ne puisse tirer une 2^e fois.

Départage d'égalité (Règlements administratifs Hockey Québec (9.8 – Départage d'égalité))

S'il y a égalité entre deux ou plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants :

- A. Le plus grand nombre de points
- B. Le plus grand nombre de victoires
- C. Le moins de but contre
- D. Le plus de but pour
- E. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués

Le comité organisateur vous souhaite bon tournoi!